

TENNIS SPORT SANTE BIEN-ETRE

Le tennis possédant beaucoup d'atouts, la **Fédération Française de Tennis (FFT)** en fait une **priorité** et souhaite ainsi jouer un rôle majeur dans le développement du Sport Santé Bien-Être.

Les atouts du tennis dans le cadre du Tennis Santé :

- Le tennis est un sport ludique et convivial qui crée du lien social
- Le tennis est un sport modulable qui permet de s'adapter à tous les publics en offrant une pratique sécurisée
- Le tennis possède de nombreux atouts d'ordre physiologique

L'objectif est de développer le réseau national de clubs labélisés « Club Tennis Santé » en Bourgogne-Franche-Comté en proposant des formations pour les enseignants afin que les clubs répondent aux attentes des licenciés et s'inscrivent dans un réseau sport santé sur leur territoire.

La formation des enseignants et le déploiement du sport santé dans la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de tennis, sont assurés par un trinôme, constitué d'un médecin, **M. Fabrice MICHEL**, d'un conseiller sportif territorial, **M. Jérémie MATHIEU**, et d'une conseillère en développement, **Mlle Maëlle HIBON**.

En 2020, une formation Tennis Sport Santé Bien-Être aura lieu le 26 & 27 septembre 2020.

Contacts :

Maëlle HIBON, maelle.hibon@fft.fr, 03.80.68.24.03

(Conseillère en développement)

Jérémie MATHIEU, jeremie.mathieu@fft.fr, 07.72.06.25.18

(Conseiller Sportif Territorial)

Fabrice MICHEL, fmichel@chu-besancon.fr, 06.17.56.06.84

(Médecin du sport)

